



## **PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL**

### **MUNICIPAL JEUDI 19 JUILLET 2023 (AFFICHAGE)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 juillet 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

10 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Ludovic CHARVOLIN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, BLANCHARD Florence, BERTHOLLET Sandra, et Véronique CROZIER.

4 membres absents excusés : Yannis HODOUL, Samuel JUBAN, Pascal VENET, Eric RAMBAUD

1 membre absent : Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Véronique CROZIER

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Présentation du rapport annuel de la bibliothèque*
- *Bilan de la concertation et arrêt du projet du PLU*
- *Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet*
- *Approbation d'une nouvelle convention de forfait communal à passer avec l'OGEC pour l'école des Colombes*
- *Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024*
- *Approbation de la convention territoriale globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

*Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 15 juin 2023.*

*Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 est approuvé.*

*Présentation du rapport annuel de la bibliothèque et présentation du réseau Com'Monly par Chantal Ploivy*

Quelques chiffres sur l'année 2022 :

3 813 livres en fonds propre

709 livres BDP

191 livres achetés

169 lecteurs actifs dont 29 nouveaux inscrits

4 978 prêts aux particuliers

12 bénévoles

461 prêts à l'école – en baisse par rapport à l'année dernière

Gaëlle Goyet a été embauchée par le biais du GELF en CDI.

COPIL du réseau Com'Monly le 27/06/2023 :

Le réseau regroupe 30 bibliothèques + 1 point relais pour 34 communes

350 bénévoles – 13 salariés

+ de 500 livres transportés par semaine – le réseau fonctionne bien

1 seule animatrice pour le secteur : Ambroisine Dorange dont le poste est menacé (arrêt de la subvention de la DRAC).

Rappel du souhait des bénévoles d'avoir plus d'espace pour la présentation des ouvrages et un rafraîchissement des murs.

## **Délibération n° 2023-07-01 : bilan de la concertation et arrêt du PLU**

Anne GAY, du bureau d'études Réalités, rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 janvier 2021 a décidé de mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs étaient alors de :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT des Monts du Lyonnais et intégrer les nouvelles lois sur l'urbanisme
- Réinterroger la politique de développement résidentiel en intégrant l'ensemble des paramètres suivants : conserver l'identité et l'ambiance rurale de la commune, donner un cadre tout en ciblant un taux de croissance acceptable pour la dynamique de la commune, privilégier la centralité par une urbanisation en continuité avec le Bourg
- Développer l'emploi local en favorisant les évolutions des activités existantes et l'accueil de nouvelles activités, préserver l'artisanat et les commerces avec notamment :
  - o La modification du zonage de la zone Ui pour permettre la délocalisation d'une entreprise située au cœur du village qui souhaite se développer
  - o La création d'un STECAL au lieu-dit « la Montagne » pour permettre le développement d'une activité artisanale
- Prendre en compte la dimension environnementale dans le projet communale, de façon globale et transversale, notamment par une meilleure traduction de la trame verte et bleue à l'échelle communale (préservation des secteurs humides, des haies, traduction du corridor écologique d'échelle intercommunale), mais également une réflexion sur l'atteinte d'un territoire à énergie positive au niveau intercommunal
- Mettre à jour et créer des emplacements réservés pour sécuriser les projets d'aménagement d'ores et déjà connus

Anne GAY a détaillé le contenu du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal tire le bilan de la concertation et arrête le projet de révision du PLU, à l'unanimité. Le projet de révision PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande. Il sera soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale.

A la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique.

## **Délibération n° 2023-07-02 : création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet**

Le conseil municipal délibère pour créer un emploi d'adjoint technique à temps complet ouvert à tous les cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Cet emploi sera ouvert aux titulaires et aux contractuels.

## **Délibération n° 2023-07-03 : approbation d'une nouvelle convention de forfait communal à passer avec l'OGEC**

Pour rappel, l'OGEC rencontre des difficultés de trésorerie du fait que l'école fonctionne en année scolaire et la mairie en année civile pour le versement du forfait communal. L'OGEC doit puiser dans ses réserves pour honorer ses factures.

Lors d'une rencontre en mairie, il a été évoqué le fait qu'il serait plus judicieux de verser le forfait communal en début d'année scolaire, cela permettrait une meilleure visibilité au niveau de la trésorerie de l'association.

Ainsi pour éviter de verser le forfait communal 2 fois sur la même année, il a été décidé de lisser l'avance sur 3 ans à savoir :

un acompte dans le courant du mois d'octobre basé sur le montant du forfait communal de l'année scolaire N-1 qui suivra l'échéancier suivant :

- 25 % du montant de l'année scolaire N-1 en octobre 2023
- 50% du montant de l'année scolaire N-1 en octobre 2024
- 75% du montant de l'année scolaire N-1 à compter d'octobre 2025 et pour toute la durée de validité de la présente convention.

Pour rappel, la somme de 46 988 € a été versée à l'OGEC au titre du forfait communal en avril 2023.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de forfait communal dont les modifications portent principalement sur les modalités de versement du forfait communal.

**Délibération n° 2023-07-04 : approbation de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur le Maire informe que depuis le 1er janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement. Cette nouvelle norme, la M57, permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Monsieur le Maire propose que la commune passe au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, et ce afin de bénéficier d'un accompagnement du service des finances publiques de Givors. Il propose d'opter pour le plan de comptes M57 développé.

Le Conseil Municipal adopte le plan de comptes par nature M57développé.

**Délibération n° 2023-07-05 : approbation de la convention territoriale globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de missions essentielles d'aides et d'accompagnement des familles, de la fonction parentale. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL.

Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans (2023/2027) : la Convention Territoriale Globale (CTG)

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la CAF du Rhône et autoriser le maire à la signer.

**Décision prise dans le cadre des délégations du maire : signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de la salle du Cartay**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Néel a transmis sa proposition d'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique de la salle du Cartay.

Le marché initial s'élevait à 27 000 € HT d'honoraires pour un montant de travaux estimés à 210 000 € HT.

Suite à certaines modifications (rajout de travaux à la demande des élus, augmentation des coûts des matériaux, ...), le nouveau projet est estimé à 385 320 € HT ce qui implique une augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Un avenant sera signé avec la maîtrise d'œuvre pour une augmentation de 9 950 €, soit un total de 36 950 € HT (au lieu de 40 500 € HT précédemment annoncé).

La commune bénéficie de subventions sur cette opération.

**Questions diverses et comptes rendus des commissions**

**Intervention de Christelle BUFFAT**

- Visite du centre de tri de Firminy (mise aux normes du site) : il permet d'accueillir davantage de camions

**Intervention de Didier BLANCHARD**

- Epicerie : Didier Blanchard a reçu M. et Mme Gigandon – Ils souhaitent vendre leur fonds de commerce.

**Intervention de Véronique BLANCHARD :**

- Pot de départ de Christian RONZON et Véronique MILAN : samedi 14/10 à 11h à la salle polyvalente.
- Fleurissement : jury du fleurissement le 19/07 – 27 participants
- Recensement de la population : un élu ne peut pas être agent recenseur – l'agent recenseur doit connaître la commune, être disponible, maîtriser un peu l'informatique – il devra inciter les administrés à remplir le questionnaire sur internet – le superviseur va venir en mairie voir le coordonnateur en septembre.
- CMJ nouveau mandat : élection du prochain CMJ\_vendredi 24/11 de 16h30 à 18h30 – dépouillement à 18h30

**Intervention de Ludovic CHARVOLIN :**

- Devis remplacement chaudière fioul mairie par chaudière à granulés bois : 28 891.37 € HT– le devis sera validé. Notification de la subvention Fonds Vert 18 188 € (travaux estimés à 36 376 € HT)
- Carrelage urinoir du local boules : un devis a été demandé à Yves Valdecabres.

**Procès-verbal arrêté lors de la séance du 14 septembre 2023.**

Le Maire  
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance  
Véronique CROZIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Veronique Crozier', is written over the stamp area.